

**Aux clubs motocross UFOLEP
de Champagne Ardenne**

Reims, le 22 décembre 2020

Objet : Saison motocross 2021

Informations à transmettre aux pilotes, officiels, animateurs, adhérents de vos associations.

Chers ami(e)s,

Dans le cadre du lancement de la saison de motocross 2021 nous vous prions de trouver ci-joint les documents suivants :

- Les bordereaux d'engagement 2021 au critérium régional UFOLEP Motocross de Champagne Ardenne. Ces engagements doivent être transmis, en une fois et impérativement accompagnés du règlement, par le correspondant de chaque association au Comité Régional. La date limite d'engagement au critérium est fixée au **15 février 2021**.
- Un exemplaire du bulletin d'engagement aux courses. *Attention les engagements sont à envoyer à chaque club organisateur.*
- L'édition 2021 du 2% de synthèse (sans modification par rapport à 2020).
- Le calendrier provisoire des courses 2021.
- Le bulletin de commande de transpondeurs.
- Le cahier des charges des écoles de conduite Ufolep.

Par ailleurs je vous invite à visiter le site de la commission nationale Ufolep des sports mécaniques motocross, dans lequel vous trouverez toute la documentation utile à votre activité : réglementations, formations, actualités.

<http://www.cns.ufolep.org/moto/>

Ces documents, ainsi que de nombreuses autres ressources, sont consultables sur Internet à l'adresse suivante : www.ufolep51.org (rubrique sports mécaniques-moto), permettant à chaque pilote de connaître le contenu du règlement, avant de s'engager sur le critérium.

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire,

Recevez, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

**La CTR
p/o Yvan Favaudon
Délégué Régional**

